

Les déclarations faites aux tiers en assurance vie et capitalisation



Contenu de la formation

Présentation générale

La formation abordera tout d'abord les différents types de déclarations issues des réglementations successives que l'assureur doit effectuer dans le cadre de son activité.

Puis elle détaillera chaque déclaration sous forme de fiche en précisant son objectif, son destinataire, sa fréquence, son mode d'envoi ainsi que les principales données communiquées.

Enfin, une cartographie des déclarations, établie sous forme de tableau synthétique, sera présentée afin de mettre en lumière les points de convergence et les écarts entre les différentes déclarations.

Plan des thématiques abordées

- Présentation générale des déclarations
- Les déclarations contre la fraude fiscale
- Les déclarations contre la déshérence des contrats
- Les déclarations de paiement des prélèvements effectués

L'animateur de la formation



Julien MAHIEU

Directeur associé, il intervient en tant que chef de projets dans les domaines réglementaire et fiscal depuis de nombreuses années.

Expert de ces sujets, il a accompagné plusieurs opérateurs non seulement dans le déploiement opérationnel des processus de déclarations, mais également dans la mise en place des outils de contrôles et de validation des flux à transmettre.

Informations

Durée de la formation

1 jour – 7 heures

Pour quel public ?

La formation s'adresse aux équipes de la fiscalité opérationnelle, aux supports MOA Fiscalité, aux techniciens produits, aux commerciaux.

Quels sont les prérequis ?

- Connaissances de base en fiscalité

Quels sont les objectifs ?

- Connaître les principales déclarations
- Identifier les points de convergence

Modalités pratiques

Combien ça coûte ?

1 100 € HT (TVA 0%)
par participant.

Les frais de participation couvrent la journée de formation, la documentation complète, le déjeuner et les pauses café.

Où se rendre ?

FRAERIS – 1^{er} étage
32, rue de Caumartin
75009 PARIS

Avec votre ordinateur portable